

# Assemblée des délégués extraordinaire du 14 janv. 2026

mercredi 14 janvier 2026 • 18:30 - 19:30 |

Salle du 1er étage du Restaurant de l'Avenir (Route Villageoise 17), 1617 Remaufens | Séances de l'AD

## 1 Ouverture de la séance

### 1.1 Mot de bienvenue

François Genoud

M. François Genoud ouvre officiellement la séance du 14 janvier 2026 à 18h30, il adresse ses vœux de nouvelle année aux délégué-e-s et à leurs communes, et remercie la Commune de Remaufens pour son accueil. Il donne la parole à M. Paul Konan, membre du comité d'école de Remaufens, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée en l'absence du syndic M. Dorthe retenu professionnellement et souligne le lieu symbolique de la rencontre (Restaurant de l'Avenir) en lien avec les discussions « d'avenir » à l'ordre du jour, et annonce qu'une petite agape sera servie après la séance.

**La séance a lieu à la salle du 1er étage du Restaurant de l'Avenir (Route Villageoise 17) à 1617 Remaufens.**

Les 9 communes sont représentées. Les délégués de Châtel-St-Denis sont au nombre de 3 ; ainsi, le nombre de voix passe de 18 à 15.

**Le nombre de voix s'élève à 40. Majorité absolue à 21.**

Bienvenue à la presse: M. Stéphane Sanchez et M. Vincent Caille.

### 1.2 Nomination des scrutateurs

François Genoud

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Grégory Déglise de Remaufens et M. Philippe Schneider de La Verrerie.

### 1.3 Approbation de l'ordre du jour de la séance

François Genoud

L'ordre du jour paru dans la feuille officielle ne correspond pas à l'ordre du jour de ce soir. En effet, une AD supplémentaire a été fixée au 11 février 2026 à 20h00 à l'Univers@lle.

Les points:

- 2.1 assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha -Gamma -Delta
- 2.2 projet assainissement et agrandissement Bêta- présentation du devis général
- 3. Finances
- 3.1 message n°16 - crédit d'investissement Bêta
- 3.2 modification du budget d'investissement 2026

ont été ainsi enlevés de l'ordre du jour.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité par les délégués.



## 1.4 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

François Genoud

Séance de l'AD du 19 novembre 2025

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/2575257?viewMode=DocumentView>

Le procès-verbal est approuvé par les délégués à l'unanimité.



Remerciements à son auteure.

## 2 Infrastructures

### 2.1 Centre de natation et salle de sport triple

#### 2.1.1 Etat de la situation

Savio Michellod

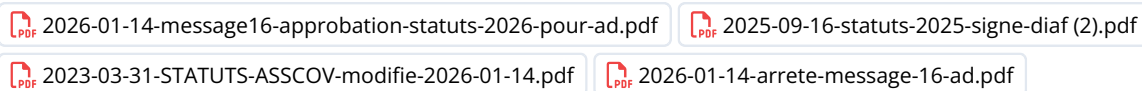
Le projet avance bien. Les délais sont courts mais les mandataires travaillent activement. Nous relevons une excellente collaboration avec le Bureau D4 qui oeuvre afin de respecter les coûts qui ont été annoncés. Nous allons travailler dès ce vendredi également sur le concept d'exploitation de la piscine.

Il faudra ensuite que vous défendiez ce projet devant vos législatifs.

## 3 Modification des statuts

### 3.1 Message n°16 - augmentation de la limite d'endettement

Savio Michellod



La modification des statuts qui vous est proposée ce soir n'est pas un ajustement technique. C'est un **choix politique majeur**, un choix qui engage l'avenir de la Veveyse. Comme annoncé l'an dernier, nous sommes ce soir à la **première étape** d'un processus démocratique en trois temps :

- d'abord ce vote statutaire,
- ensuite, d'ici fin avril, le passage des statuts devant les **neuf législatifs communaux** du district,
- et enfin, après validation du crédit de construction par cette même assemblée en juillet - une étape décisive - le **vote populaire durant l'automne 2026**.

Il serait dès lors démocratiquement problématique - et politiquement difficilement défendable - que ce projet soit bloqué dès la première ou la deuxième étape. Notre rôle, ce soir, n'est pas de décider à la place de la population, mais **de lui donner la possibilité de se prononcer**.

Je compte donc sur vous, ici et dans vos communes respectives, pour **assumer pleinement cette responsabilité** et permettre à la population veveysanne de se déterminer sur un projet essentiel.

Le centre de natation et la salle de sport triple ne sont **ni un luxe, ni une lubie**. Ils répondent à une réalité que nous connaissons tous : **la piscine actuelle a plus de 50 ans, elle est à bout de souffle, et a été construite à une époque à laquelle la Veveyse comptait trois fois moins d'habitants**. Sans une nouvelle infrastructure, plus grande que l'actuelle, nous ne serons tout simplement pas en mesure de répondre aux besoins :

- des **écoles primaires**, qui ont été sondées sur le nombre d'heures requis par le plan d'étude romand (pour rappel, les élèves du primaire doivent savoir nager avant d'arriver au COV),
- **du cycle d'orientation**,

- et, plus largement, de la population.

Renoncer aujourd'hui, ou repousser encore, ce serait accepter :

- des déplacements coûteux de nos élèves hors district, sans garantie que les piscines des régions voisines aient la capacité d'accueillir nos élèves,
- des solutions provisoires inefficaces,
- voire la multiplication d'infrastructures communales, plus chères et moins cohérentes. Car si l'on perd les heures de piscine dans nos écoles, il faudra les remplacer par d'autres cours de sport et je crois savoir que nos salles de gym, dans les communes comme au COV, sont déjà bien occupées.

À l'inverse, le futur **centre de natation et la salle de sport triple** offriront :

- une infrastructure moderne, répondant à nos besoins scolaires,
- des horaires d'ouverture élargis pour la population,
- et, sur le site du Lussy, une **concentration d'infrastructures sportives unique**, véritable atout pour l'attractivité de notre région.

J'insiste sur ce point : au-delà des montants, nous parlons d'une **réalisation impérativement nécessaire pour la Veveyse**, pensée d'abord pour répondre aux besoins scolaires, mais aussi bénéfique pour la population et pour notre district.

J'en viens au fond. La modification proposée ce soir concerne l'**article 28 des statuts**, et il est fondamental de bien distinguer **deux réalités différentes**.

**Premièrement, la limite d'endettement pour les investissements.** Il est proposé de la faire passer de **70 à 110 millions de francs**. Cette adaptation est directement liée aux **projets d'infrastructures** :

- l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment **Bêta / Univers@lle**, chiffré selon le devis général à **25 millions de francs**, pour lequel vous avez déjà accepté une augmentation de la limite d'investissement.
- la construction du centre de natation et de la salle de sport triple, estimée à **52,25 millions de francs ± 20%**.

En tenant compte des crédits déjà votés, de la dette actuelle et des amortissements à venir, cette augmentation ne constitue **ni un chèque en blanc, ni une prise de risque inconsidérée**, mais une **marge technique indispensable** pour pouvoir soumettre les futurs crédits d'investissement aux communes et, le moment venu, au peuple. Sans cette adaptation, le projet de centre de natation et de salle de sport triple serait bloqué avant même d'avoir pu être débattu démocratiquement.

**Deuxièmement, la limite d'endettement pour l'exploitation**, c'est-à-dire le fonctionnement courant. Elle passerait de **500'000 francs à 3 millions de francs**, et là aussi, il faut être très clair : il ne s'agit **pas** d'augmenter les dépenses structurelles aujourd'hui, mais de disposer d'une **souplesse dans la gestion de la trésorerie et d'assumer les défis de demain**. Cette limite permettra :

- de couvrir temporairement des besoins de liquidités,
- d'éviter le recours systématique à des crédits bancaires à court terme grâce à l'augmentation du découvert autorisé,
- d'absorber les charges liées à l'engagement du personnel nécessaire à l'exploitation du futur centre sportif.

À titre comparatif, rappelons que le RSSV a fixé cette limite à 5 millions de francs, sans que cela ne remette en cause leur rigueur financière.

Ces deux adaptations sont donc liées : l'une permet de **construire le centre de natation**, l'autre d'anticiper la croissance de la masse salariale de l'association, liée au centre de natation en particulier.

À l'approche des élections communales, ce vote est aussi

- **Un signal politique fort.**
- Un signal de responsabilité.
- Un signal de vision à long terme.

- Un signal de confiance envers la population.

Je vous invite donc à **accepter la modification statutaire proposée**, à la faire approuver dans vos législatifs respectifs, dans l'intérêt de notre district et, surtout, afin de **donner à la population de la Veveyse la possibilité de se prononcer sur un projet structurant pour son avenir, nécessaire pour nos élèves, et conçu dans un souci constant d'économie des deniers publics.**

Je vous remercie.


**Un message explicatif plus détaillé à transmettre à vos législatifs vous sera envoyé après la séance si les statuts sont approuvés.**

### 3.2 Préavis de la Comfin

Charles Ducrot

Laurent Menoud

Noémie Berthoud

 COV-AD\_2026-01-14\_rapport-ComFin.pdf

Mme Noémie Berthoud prend la parole pour la Comfin.

La ComFin préavis favorablement le message N° 16 concernant l'augmentation de la limite d'endettement telle que présentée. 

### 3.3 Discussions

Noémie Berthoud rappelle que la Commune de Semsales avait déjà voté négativement pour l'augmentation de la limite d'endettement lors de l'AD du 27 mars 2025. Elle était contre l'augmentation de la limite en deux fois. La Commune de Semsales souhaite que nous fassions attention aux coûts et que le projet ne soit pas démesuré.

[Eric Berthoud: le projet de centre sportif avec une salle de sport triple ainsi qu'une piscine répond aux besoins du district et de sa population. Afin de pouvoir obtenir des subventions de l'Etat de Fribourg, nous devons respecter certaines demandes, notamment le nombre de bassins.](#)

Nous prenons note du souhait de la Commune de Semsales de ne pas faire un projet de luxe. Nous serons, bien entendu, attentifs aux coûts et soucieux de les respecter. Merci pour cette intervention.

Marc Fahrni aimerait connaître les réflexions qui ont amené à augmenter la limite d'endettement pour l'exploitation passant de 500'000 francs à 3 millions de francs. [Eric Berthoud: une discussion a eu lieu avec notre conseiller bancaire. Il nous a rendu attentifs au fait que si nous avions une plus grande souplesse concernant notre limite d'endettement pour l'exploitation, nous aurions pu déjà boucler le dernier emprunt de construction du bâtiment Alpha Bêta Gamma, ceci même sans avoir reçu la subvention de l'Etat de Fribourg. Cela fait plus d'une année et demie que nous attendons sur la subvention finale. Le CO de Romont a aussi montré ce chemin en indiquant avoir engagé plus de 40 personnes pour le bon fonctionnement d'Epicentre. L'ASSCOV devra engager du personnel également, mais pas autant que Romont, heureusement. Avec l'échéancier des versements des communes pour les frais d'exploitation qui a été mis en place avec l'ACV et le RSSV, cela permettrait de faire face plus facilement à nos propres paiements.](#)

Marc Fahrni rappelle que lors de la modification des statuts en mars 2025, les citoyens avaient été avertis qu'une 2ème augmentation de la limite d'endettement serait demandée, cette fois-ci, pour le projet du centre sportif. Il tient à relever que la fin d'année 2025 a été difficile et que les assemblées ne se sont pas passées toutes seules. Nous avons besoin de ces infrastructures. La commune de Châtel-St-Denis avait proposé une rénovation de la piscine actuelle pour un montant de 7 millions de francs. Nous présentons maintenant un projet de 50 millions de francs.

Marc se demande ce que nous allons pouvoir faire en Veveyse avec les autres associations? Un plan des investissements du district à 5 ans nous rendrait bien service. Il doute que ça passe facilement dans les législatifs.

[François Genoud indique que nous avons fait des planifications mais que ça ne répond pas à la question de la priorisation des projets futurs. C'est pour cela que nous parlons actuellement de la Gouvernance régionale.](#)

Savio Michellod: quelle est la nécessité de ces projets? Nous ne pouvons pas nous permettre d'être sans piscine. Nous sommes bien conscients des difficultés financières des communes. Il faut se rappeler que nous avons réussi à ce jour à absorber les deux homes ainsi que l'agrandissement et la rénovation du CO. Il y a aussi des entrées d'argent avec l'arrivée de nouveaux citoyens qui paient des impôts. Savio pense que tout cela va s'équilibrer.

Les domaines de la santé et des écoles sont prioritaires. Nous n'avons jamais voulu de concurrence entre les associations. C'est tout simplement une priorisation naturelle.

Eric Berthoud relève que le projet piscine entre aussi dans le projet tourisme. Ca sera un plus pour notre région car ça peut faire venir les gens. Il y a des connexions.

Marc Fahrni n'est pas tout à fait d'accord avec les paroles de Savio. A l'époque, le degré d'investissement était moindre. La situation n'est pas la même. Tous les syndicats vont bien évidemment défendre le projet mais il ne faut pas venir nous dire d'économiser sur la masse salariale.


### 3.4 Approbation

François Genoud

La modification des statuts est acceptée par les délégués.



37 pour et 3 abstentions

 2026-01-14-arrete-message-16-ad-signé.pdf

 2023-03-31-STATUTS-ASSCOV-modifié-2026-01-14-signé.pdf

En annexe l'arrêté et les statuts valablement signés.

## 4 Divers

### 4.1 Informations du Président

François Genoud

### 4.2 Informations du Président du Comité d'école

Savio Michellod

### 4.3 Informations de la direction et de l'administration

Eric Berthoud, COV Céline Granges Volery

Engagement au 1er janvier 2026 de M. Mickaël Cachin, domicilié à Chapelle (Glâne), comme agent d'exploitation spécialisé en espace vert, à un taux de 60%.

Notre apprentie Liliana est toujours hospitalisée à Genève. Une énième opération a eu lieu ce lundi, mais tous les signaux sont au vert, la guérison semble enfin en bonne voie, mais la rééducation sera longue. Elle a un bon moral mais n'attend qu'une chose, de pouvoir rentrer à la maison.

### 4.4 Divers

François Genoud

C'est une étape importante qui a été franchie ce soir.

M. François Genoud remercie l'ensemble du personnel, les délégués, les membres du Comité, l'administration, la direction et les représentants de la presse.

La séance se termine à 19h15.